Image not found or type unknown

Divorce/titre de séjour/Algérien

Par **Yacine trankill**, le **12/09/2018** à **15:59**

bonjour, de nationalité Algérienne j'ai était marier en fin septembre 2013 et séparer en juin 2015, on compte en tout 20 mois de vie commune et c'est que depuis quelle-que mois qu'on a entamer une procédure de divorce par consentement mutuel.

je voudrai savoir si je risque le retrait de ma carte de séjours de 10 ans que j'ai eu par ce mariage en février 2015? (car 20 mois de vie commune)et je ne trouve toute sorte de réponse sur internet mais rien pour les algérien.

cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/09/2018** à **16:05**

Bonjour
Vous trouverez peut être la réponse ici...
http://lexcase-immigration.com/regroupement-familial-des-algeriens-en-france-et-rupture-de-la-vie-commune/

[url=http://]http://[/url]/

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés